



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2024
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Vingt-troisième session

New York, 15-19 avril 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Aspects institutionnels du thème de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024.
4. Échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17.
5. Institutions, action climatique et environnement.
6. Principes de gouvernance efficace au service du développement durable.
7. Questions liées au personnel du secteur public.
8. Gestion des finances publiques.
9. Administration en ligne.
10. Renforcement des institutions dans les zones fragiles et touchées par des conflits.
11. Consultation spéciale avec des observateurs.
12. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité.
13. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session.



Annotations

1. Élection des membres du Bureau

Le Comité d'experts élira pour sa vingt-troisième session une personne à la présidence, trois personnes à la vice-présidence et une personne au siège de rapporteur ou rapporteuse, qui constitueront le Bureau. Conformément à la pratique établie, les membres du Bureau continueront d'exercer leurs fonctions au cours de la période intersessions qui suivra la vingt-troisième session afin de préparer la vingt-quatrième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de sa vingt-troisième session, sur la base de l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2023/321. Dans la même décision, le Conseil a décidé que la vingt-troisième session du Comité se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 15 au 19 avril 2024. Les réunions du matin se tiendront de 10 à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 à 18 heures. Des réunions informelles et des rencontres pourront être organisés à d'autres moments.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([E/C.16/2024/1](#))

3. Aspects institutionnels du thème de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024

L'édition de 2024 du forum de haut niveau sur le développement durable et la session de 2024 du Conseil auront pour thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ». Sans préjudice du caractère intégré, indivisible et interdépendant de tous les objectifs de développement durable, les personnes participant au forum examineront également en profondeur l'objectif 1 (pas de pauvreté), l'objectif 2 (faim « zéro »), l'objectif 13 (action climatique), l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces) et l'objectif 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Par ailleurs, lors de son édition de 2024, le forum soutiendra la mise en œuvre de la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable tenu en 2023 et donnera lieu à l'adoption d'une déclaration ministérielle négociée.

Le Comité d'experts examinera le thème et les objectifs à l'étude, ainsi que la suite à donner à la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable tenu en 2023, sous l'angle de la gouvernance et de l'administration publique, et adoptera au titre de ce point la contribution qu'il apportera au forum politique de haut niveau.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur les nouvelles perspectives de gouvernance permettant de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'éliminer la pauvreté ([E/C.16/2024/2](#))

Contribution du Comité d'experts à l'édition de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable

4. Échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17

À sa vingt-troisième session, le Comité d'experts invitera de nouveau quelques pays et villes ayant mené respectivement un examen national volontaire et un examen local volontaire à participer à un échange de vues interactif sur les aspects institutionnels des objectifs 16 et 17 en tenant compte des liens qui existent avec les autres objectifs de développement durable. Cet échange de vues pourrait porter notamment sur l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable, auxquels le Conseil économique et social a souscrit en juillet 2018, ceux-ci pouvant servir à renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à éliminer la pauvreté en période de crises multiples. Les experts seront invités à formuler des observations, qui seront examinées sur la base des informations fournies par les pays, à cerner les problèmes, à poser des questions et à proposer des solutions susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le Comité continuera également de réfléchir à la meilleure façon d'appuyer la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes visant à promouvoir la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, en s'appuyant sur le processus relatif aux examens nationaux volontaires mené par le forum politique de haut niveau.

Documentation

Document de séance sur l'échange de bonnes pratiques entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant les objectifs 16 et 17

5. Institutions, action climatique et environnement

Lors de sessions précédentes, le Comité d'experts a observé que l'action visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de manière à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius avait pâti de l'insuffisance des moyens, du non-respect des promesses de financement, du manque de capacité de nombreux pays à élaborer des projets d'adaptation solvables, de retards importants dans l'octroi de financements à des conditions favorables et de subventions, et des restrictions d'accès aux subventions et aux prêts délivrés par les collectivités territoriales. Le Comité soulève un autre élément déterminant, à savoir que les pays n'ont pas pleinement intégré dans leur PIB ni dans leur comptabilité nationale les nouvelles mesures statistiques prenant en compte le climat.

Plusieurs actions sont recommandées en vue de remédier à cette situation : faire davantage appel aux secteurs public et privé et renforcer leurs capacités en matière de comptabilisation du capital naturel sur la base du Système de comptabilité environnementale et économique ; responsabiliser davantage les institutions publiques en matière de politiques environnementales en intégrant une appréciation de l'état des ressources naturelles dans les évaluations régulières de la performance ; améliorer la formation, à l'échelle des pouvoirs publics des pays en développement, à l'analyse des données climatiques et à la conception de projets susceptibles d'attirer des investissements.

Lors de sa vingt-troisième session, le Comité d'experts continuera de débattre des institutions, de l'action climatique et de l'environnement, en mettant l'accent sur le rôle des assurances publiques et privées dans la recherche de solutions visant à atténuer les risques liés au climat. Les volets de la réforme du secteur de l'assurance touchant à l'administration publique – réglementation, mécanismes de contrôle,

gestion financière, opérations et mesure des risques liés au climat – seront examinés plus avant.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la réglementation et la réforme du secteur de l'assurance aux fins de la lutte contre les changements climatiques et de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 (E/C.16/2024/3)

6. Principes de gouvernance efficace au service du développement durable

À sa vingt-deuxième session, le Comité d'experts a poursuivi ses travaux sur l'application des principes de gouvernance efficace et a souligné que l'inclusion était l'un des piliers à l'appui du développement durable et qu'elle était inhérente à la vision commune énoncée dans le Programme 2030. Le Comité a insisté sur le fait que les pays devaient faire fond sur les efforts déployés pour mettre en œuvre leurs propres modèles de participation en s'attachant à ne laisser personne de côté et à créer un environnement propice à l'engagement civique. Le Comité est également convenu que la prise en compte multidimensionnelle de chacun des 11 principes de gouvernance pourrait être un moyen utile d'améliorer l'analyse des politiques relatives à l'objectif de développement durable n° 16 et que les indicateurs devraient être suffisamment détaillés pour rendre compte de la qualité des mesures prises par les gouvernements pour réaliser les objectifs tout en comblant les importantes lacunes en matière d'analyse recensées dans les processus d'examen.

Lors de sa vingt-troisième session, le Comité d'experts accordera une attention particulière aux tendances en matière d'application du principe de ne laisser personne de côté en vue de réaliser les objectifs, discutera des politiques ciblées qui prennent en compte les besoins et les aspirations de tous les segments de la société dans divers contextes nationaux, et examinera le rôle de l'administration publique dans la résolution des problèmes systémiques qui contribuent aux inégalités et à l'exclusion des plus pauvres et des plus vulnérables, ainsi que des personnes victimes de discrimination.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts intitulé « Mettre en place des institutions inclusives qui ne laissent personne de côté : point à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/C.16/2024/4)

7. Questions liées au personnel du secteur public

À sa vingt-deuxième session, le Comité d'experts a fait observer qu'il fallait des institutions agiles, dont l'action se fonde sur les données et les connaissances, pour renforcer l'état de préparation et la résilience dans le cadre de la gestion des crises. La mise en place de telles institutions dépendrait de l'accès à de nouvelles compétences et de la promotion, parmi les fonctionnaires, d'un esprit de collaboration davantage centré sur les citoyens. On a estimé qu'une partie de la solution consisterait à examiner la capacité des agents du secteur public de réaliser les objectifs de développement durable ainsi que les efforts de formation y relatifs. Lors de sessions précédentes, le Comité a également souligné le rôle que l'esprit critique, la réflexion complexe, la réflexion prospective, la réflexion conceptuelle, les compétences en matière de délibération et l'intelligence émotionnelle pouvaient jouer dans l'innovation du secteur public. Une attention particulière pourrait être accordée aux nouvelles modalités de travail, à la lutte contre les inégalités observées dans les systèmes de rémunération, au développement des capacités du personnel des

collectivités territoriales et au renforcement de l'attractivité du secteur public auprès des jeunes. Le Comité était également d'avis que des mesures supplémentaires devraient être prises pour promouvoir la professionnalisation, investir dans les compétences numériques et mettre à jour les référentiels de compétences au regard des objectifs de développement durable tout en faisant progresser l'équité sociale dans la conception et la prestation des services publics.

À sa vingt-troisième session, le Comité d'experts poursuivra son examen des questions relatives au personnel du secteur public en mettant l'accent sur les perspectives de gouvernance des effectifs du secteur public permettant de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur les perspectives de gouvernance des effectifs du secteur public permettant de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable ([E/C.16/2024/5](#))

8. Gestion des finances publiques

Ces dernières années, le Comité d'experts s'est penché sur divers aspects de la gestion des finances publiques, notamment les moyens de prévenir, de dénoncer et de combattre la corruption, le renforcement des capacités et la mobilisation, la répartition et l'administration efficace des ressources budgétaires, la consolidation de la gestion budgétaire aux niveaux national et local, la promotion d'une budgétisation transparente et participative, l'inscription des objectifs de développement durable dans les processus budgétaires et financiers, la promotion de pratiques durables de passation des marchés publics, la gestion des plans de relance et de la politique budgétaire en période de crise, le renforcement de la prévision et de la planification des recettes, ainsi que le renforcement de la crédibilité budgétaire afin d'éviter toute répercussion négative sur la réalisation des objectifs de développement durable et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

S'appuyant sur les travaux des sessions précédentes, le Comité d'experts poursuivra l'examen des questions relatives à la promotion de pratiques stratégiques de passation de marchés publics, aux processus budgétaires transparents, crédibles et participatifs, à la transition numérique de la gestion des finances publiques, et au ciblage de l'aide publique au développement afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur l'accélération de la réforme de la gestion des finances publiques en vue de renforcer le Programme 2030 et d'éliminer la pauvreté en période de crises multiples ([E/C.16/2024/6](#))

9. Administration en ligne

À sa vingt-deuxième session, le Comité d'experts a fait observer que la stimulation de l'innovation dans le secteur public grâce à la technologie numérique restait une question essentielle et complexe qui avait des implications pour l'ensemble des pouvoirs publics, notamment les organismes opérationnels, les autorités de réglementation et les organismes de contrôle. Le Comité a réaffirmé qu'il importait d'aborder la fourniture de services publics selon des approches hybrides qui reflètent les besoins et les aspirations de la population tout en remédiant aux déficits constatés en matière de capacités numériques. Les stratégies numériques nationales pourraient être mises au service de l'action menée pour contribuer à renforcer la confiance

numérique, à réduire les fractures numériques et à promouvoir le respect des droits humains en ligne, parallèlement aux mesures prises pour anticiper les effets des progrès technologiques sur les gouvernements et les sociétés et y faire face.

Lors de la vingt-troisième session, le Comité d'experts poursuivra son analyse des questions relatives à l'administration en ligne en mettant l'accent sur la diffusion de l'intelligence artificielle et en veillant à ce qu'aucun pays ne soit laissé de côté. Le rôle de l'administration publique dans la réglementation et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'économie et la société pourra être envisagé, ainsi que les questions relatives à la diffusion de cette technologie dans le secteur public, les perspectives qu'elle offre pour mettre en œuvre plus rapidement le Programme 2030, et l'atténuation des risques.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur une gouvernance de l'intelligence artificielle permettant de renforcer le Programme 2030 et de ne laisser personne de côté ([E/C.16/2024/7](#))

10. Renforcement des institutions dans les zones fragiles et touchées par des conflits

Dans sa résolution [70/262](#) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de resserrer la coopération entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix et encouragé celle-ci à faire appel aux compétences spécialisées des organes subsidiaires compétents du Conseil, afin qu'ils contribuent à ses travaux à moyen et long terme.

Aux sessions précédentes, le Comité d'experts a examiné la question de la mobilisation des parties prenantes dans les pays sortant d'un conflit, ainsi que les problèmes sous-jacents de la promotion de la sécurité et l'accès de tous à la justice, et les moyens d'appuyer le renforcement des institutions dans ces domaines. Le Comité a fait observer que les responsables locaux et les organisations de la société civile pourraient être des partenaires cruciaux pour ce qui était de faciliter l'exécution des programmes de vaccination reposant sur la confiance et la légitimité, tandis que des informations claires et vérifiées étaient essentielles pour surmonter les difficultés liées aux informations fallacieuses et à la méfiance à l'égard des gouvernements. Le Comité a également souligné que la pérennisation de la paix dépendait d'une collaboration durable de toutes les parties prenantes au renforcement des institutions, dans le respect des normes locales et en phase avec les réalités politiques, mais que l'importance prépondérante accordée aux besoins de sécurité à court terme, les intérêts politiques et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur constituaient souvent un frein à la mise en place d'institutions solides. Lors de la dernière session en date, en 2023, le Comité a insisté sur l'intérêt qu'il y avait à établir des liens entre la mise en place d'institutions et la gestion de l'environnement dans le contexte de la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit.

Lors de sa vingt-troisième session, le Comité d'experts poursuivra son étude du renforcement des institutions dans les zones fragiles ou touchées par des conflits en examinant la question de savoir comment les réformes de la gouvernance, du renforcement des institutions et de la gestion des finances publiques peuvent étayer les stratégies à long terme en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes dans ces contextes.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur une gestion saine des finances publiques dans les contextes fragiles et les situations de conflit aux fins de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (E/C.16/2024/8)

11. Consultation spéciale avec des observateurs

Le Comité d'experts se félicite de la participation à ses travaux d'observateurs représentant des gouvernements, des Observateurs permanents, des entités du système des Nations Unies, des administrations publiques et des organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde. En plus de répondre aux demandes ad hoc de prise de parole pendant la session, et si les contraintes de temps le permettent, le Comité invitera les observateurs à participer à une consultation spéciale sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, en mettant l'accent sur le thème des « nouvelles perspectives de gouvernance permettant de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'éliminer la pauvreté ». Les orateurs ou oratrices seront sélectionnés au préalable en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition équitable des régions et des institutions et une représentation équilibrée des genres, ainsi que de la pertinence des interventions proposées pour les délibérations du Comité.

12. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité

Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, le Comité d'experts adoptera pour sa vingt-quatrième session un thème choisi en cohérence avec le thème principal des travaux du forum politique de haut niveau et du Conseil économique et social retenu pour 2025, tout en continuant de traiter des questions nécessaires à l'exercice de ses autres fonctions. Le thème principal pour 2025 doit être arrêté par l'Assemblée générale.

Lors de l'examen du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-quatrième session, le Comité d'experts pourrait souhaiter s'appuyer sur les données d'expérience et les réalisations des dernières années. Ses membres pourraient se demander si une étude prospective de certaines questions liées à la gouvernance et à l'administration publique et présentant un intérêt particulier pour la réalisation et le suivi du Programme 2030 ne contribuerait pas à faire progresser les travaux du Comité et à accroître son rayonnement.

13. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session

Le Comité d'experts adoptera un rapport sur les travaux de sa vingt-troisième session, qui sera soumis au Conseil économique et social. Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, dans le cadre de ses travaux, il devrait ne pas perdre de vue la nécessité d'envisager les objectifs de développement durable selon une optique globale et pragmatique et se fonder sur un examen rigoureux et factuel de l'état d'exécution du Programme 2030.

Conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le rapport du Comité d'experts devrait comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision.